



À la charge du propriétaire ou du locataire ?

Par **psssykkkotex**, le **20/12/2008** à **11:46**

Bonjour,

premièrement, en tant que locataire, j'ai eu un soucis avec la serrure de ma porte blindée. Un midi en rentrant du travail, je viens pour ouvrir ma porte, mais la serrure ne répondait plus et la clé tournait dans le vide. Pas le choix, j'appelle un serrurier pour, dans un premier temps, m'ouvrir ma porte afin de pouvoir rentrer (100 €) et dans un second temps, me faire un diagnostic du problème.

Le diagnostic tombe : ouverture impossible de la porte du à la vétusté de la serrure (plus de 30ans la serrure).

Ma propriétaire n'a donc pas le choix que de refaire poser une nouvelle serrure, chose qu'elle fera avec un délai énorme (6mois). Donc 6 mois sans serrure c'était vachement sécurisant. Bref.

Par contre pour l'ouverture de porte, est-ce à mes frais ou au siens ? Moi j'ai payé et je souhaiterais qu'elle me rembourse, car l'ouverture de porte est due à la vétusté du matériel (c'est écrit sur la facture de l'ouverture de porte), elle refuse. qu'en pensez vous ?

Deuxièmement, j'ai lu les charges locatives récupérables, mais je n'ai pas trouvé réponses à ma question précise. A qui incombe le changement de syphon, de bonde et de bouchon sur une installation de plomberie. Ce n'est pas le joint qui était defectueux, mais le syphon qui était percé.. Bien obligé de le changer. Pareillement, la propriétaire refuse de me rembourser.

Troisièmement, je voulais savoir a qui incombait la réparation d'un volet roulant manuel, le system d'enroulement du rideau s'est cassé (toujours pareil, l'usure, au bout de 35ans...). La propriétaire refusant de changer le volet entier (ce que tout le monde fait dans l'immeuble..) il faut changer uniquement la pièce, qui évidemment n'est plus fabriqué depuis 15ans, donc la

faire faire sur mesure. Et elle dit qu'on peut très bien vivre sans volet. Puis-je l'obliger à refaire cette pièce ??

Pareillement pour la baignoire, qui est, selon moi, complètement insalubre. Elle m'assure qu'elle va la changer, mais cela fait 2ans que j'attends. La baignoire n'a plus d'email dans le fond, elle est marron, c'est vraiment dégoûtant, surtout lorsque l'on paie 625 euros de loyer pour un f2 !

puis-je également l'obliger à faire les travaux nécessaire pour pouvoir se laver dans des conditions normales ??

Je vous remercie d'avance pour vos réponses qui, sachez le, me seront très précieuses.